

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 01 AVRIL 2019

L'an deux mil dix-neuf, le premier Avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 25 Mars 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Présents : Didier THIEBAUT – Maire  
Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET- Jean-Luc GALLEY, Adjoint.  
Michel BERGER - Roger PHILBERT - Régis MONNIER - Jean-Michel ROYER  
Véronique JOLLY - Anne PETITEAUX

Absente : Karine RODRIGUEZ

Monsieur Roger PHILBERT a été élu secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

#### I. COMPTE ADMINISTRATIF 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241- 6 à 15, R. 241-16 à 33,

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2018

Vu les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018

Après avis de la commission des finances,

Ayant entendu l'exposé de Jean-Philippe LOUIS THIVET, Adjoint aux finances,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **ADOpte** par **9** voix **POUR** et **1 ABSTENTION** le compte administratif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2017	287.359.71 €	-103.006.98 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	71.974.94 €	172.476.14 €
REINTEGRATION SYNDICAT OURCE	1.511.83 €	37.67 €
RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2018	360.846.48 €	69.506.83 €

#### COMPTE DE GESTION EXERCICE 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2, Vu le Code des communes et notamment les articles R. 241-1 à 4, R. 241-6 à 15, R. 241-16 à 33,

Monsieur le Maire, informe les Membres du Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par Monsieur Gilles BROSSARD Trésorier de Bar-sur-Seine et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune de LANDREVILLE.

Monsieur Gilles BROSSARD Trésorier de Bar-sur-Seine a transmis à la Commune de LANDREVILLE le compte de gestion avant le 1er juin comme la loi leur en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire de LANDREVILLE et du compte de gestion de Monsieur Gilles BROSSARD Trésorier de Bar-sur-Seine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

**ADOpte** le compte de gestion de Monsieur Gilles BROSSARD Trésorier de Bar-sur-Seine pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

**AUTORISE** Monsieur le Maire de LANDREVILLE à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **II. VOTE DES TAXES 2019**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix Pour

**FIXE** pour l'année 2019 les taux d'imposition applicables à chacune des taxes directes locales, soit :

TAXE D'HABITATION	19.93 %
TAXE FONCIERE (BATI)	11.50 %
TAXE FONCIERE NON-BATI	18,22 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	18,56 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

## **III. SUBVENTIONS 2019**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1, Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des Associations,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,  
DECIDE de verser aux associations pour l'exercice 2019 les subventions telles que figurant ci-dessous :

PREVENTION ROUTIERE	30
JEUNES VALLEE OURCE	100
CHASSE LANDREVILLE	300
COOP.SCOLAIRE LANDREVILLE	300
GYM LOISIRS LANDREVILLE	100
SYNDICAT INITIATIVE LANDREVILLE	600
ADMR	300
SAPEURS POMPIERS LANDREVILLE	300
TIR LA FRATERNELLE	300
SHOOT OF PAINTBALL	300
DANSE POUR L	100
ASPB	200
QUAI DES ARTS	300
LANDREVILLE AU FIL DES MOTS	600
LANDRIVILLA	300
ENTRE COTEAUX ET VALLEES	460
COOP.SCOLAIRE VOYAGE	2500
COOP.SCOLAIRE MATERIEL INFORMATIQUE	5950
PROVISION POUR SUBVENTIONS TARDIVES	3960
TOTAL	17000

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### IV VENTE TERRAIN AGRICOLE.

Monsieur le Maire communique aux Membres présents la nouvelle proposition de Monsieur Arnaud DE LANGE pour l'achat de la parcelle ZE 97 pour une superficie de 9 ha 76 ca 92 a au prix de 4500 € l'hectare. Le Conseil Municipal souhaite des renseignements complémentaires concernant les tarifs de vente auprès du Notaire car les transactions aux alentours ont été réalisées sur la base de 6000 € l'hectare.

#### V. BUDGET PRIMITIF 2019.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982) ;

M. le Maire expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif  
Après avis de la commission des finances

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Jean-Philippe LOUIS-THIVET, Adjoint aux finances,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'**UNANIMITE** des présents,  
**ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2019 arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1.196.268.00	1.196.268.00
FONCTIONNEMENT	860.848.00	860.848.00
<b>TOTAL</b>	<b>2.057.116.00</b>	<b>2.057.116.00</b>

Précise que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M 14 (classement par nature).

- Travaux MDA : Présentation par la Commission Bâtiments des devis concernant la réfection des toilettes et le carrelage de la grande salle. Le Conseil Municipal, décide d'étudier d'autres solutions moins onéreuses concernant le revêtement du sol de la grande salle.

- Acquisition photocopieur :

Monsieur le Maire donne lecture de 3 propositions pour l'acquisition du photocopieur du secrétariat, considérant que la maintenance se terminait fin mars 2019.

#### VI. PERSONNEL COMMUNAL.

Monsieur le Maire informe les Membres présents qu'il va falloir prévoir le remplacement de personnel pour la cantine à compter de septembre 2019 et anticiper le départ en retraite de la secrétaire en 2020.

#### **Création d'un poste agent administratif dans le cadre du dispositif - Parcours emploi compétences**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, je vous propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 02 Mai 2019

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Je vous propose donc de m'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec CAP EMPLOI et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de DOUZE mois,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents**

- **DECIDE** de créer un poste d'agent administratif à compter du 02 Mai 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement et signer tous documents relatifs à cette décision.

#### **VII. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :**

##### **- Feu d'artifice :**

Monsieur Jean-Michel ROYER annonce qu'il tirera son dernier feu d'artifice le 14 juillet 2019. Le Conseil Municipal devra trouver une autre solution : appel à un artificier ou une entreprise.

##### **- Conseil d'Ecole :**

Elodie VIREY rend compte du dernier conseil d'école, soit :

- effectifs et prévisions :

Septembre 2018 : 63

Septembre 2019 : 69

Septembre 2020 : 76

- activité cirque pour les Maternelles
- sortie cinéma dans l'Ain du 11 au 14 juin pour les élèves de Mme SIRI
- Sortie Zoo de l'Auxois pour les élèves de Mme POINSOT
- remerciements pour l'installation des sonnettes.

##### **- Honoraires Juvenelle :**

#### **Avenant n° 1 maîtrise œuvre travaux restauration de l'Eglise Assomption de Marie -**

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 02 Novembre 2010 confiant la maîtrise d'œuvre au Cabinet Juvenelle et le contrat de maîtrise d'œuvre du 05 avril 2015,

Considérant le coût global des travaux de restauration de l'Eglise Assomption de Marie tranche 1 et tranche conditionnelle (suite d'opération).

Considérant l'avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre au contrat de maîtrise d'œuvre du 05 avril 2015,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents**

- **ACCEPTE l'avenant n° 1 de** maîtrise d'œuvre pour un montant de 10.415, 65 € H.T.
- DIT que les crédits ont été prévus au budget primitif 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

##### **- RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le mandat des Membres composant l'Association Foncière de Remembrement de Landreville arrivant à expiration cette année, il convient d'engager la procédure de renouvellement.

En application des dispositions de l'article R 133/3 de la partie réglementaire du code rural, l'association est administrée par un bureau qui comprend le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui, un délégué du Directeur Départemental des Territoires, des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de remembrement, désignés pour 6 ans, par moitié **par le Conseil Municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture.**

Le Conseil Municipal,

**OUI** l'exposé de M. le Maire et à l'unanimité des membres présents

## **DESIGNE**

M. Jean-Michel ROYER domicilié à Landreville  
M. Olivier ROBERT domicilié à Landreville  
M. Gérald GALLEY domicilié à Landreville  
M. Arnaud DE LANGE domicilié à Landreville  
M. Eric VIREY domicilié à Landreville  
M. Alexandre MONNIER domicilié à Landreville  
M. William VIREY domicilié à Landreville

## **- CONTRATS ACHAT LOTS DE BOIS :**

Considérant l'état sanitaire des pins sylvestres et pins noirs sur diverses parcelles communales et après avoir pris contact avec plusieurs entreprises de travaux forestiers et négoce de bois.

Considérant les propositions de l'EURL RICHARD, Ferme du Signal, 10110 LOCHES SUR OURCE

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents**

- ACCEPTE les contrats d'achat de lots de bois, vente de gré à gré sur diverses parcelles communales.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **- INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire fait part aux Membres présents :

- du résultat des analyses d'eau

- Elections Européennes le 26 Mai 2019

- demande de Coteaux et Vallées : journée du patrimoine avec visites mairie et écoles, le conseil municipal décline l'invitation à participer à cette manifestation.

- Message de Monsieur HORDEQUIN informant de la profanation (photos jointes) de la sépulture de son épouse et de la plainte qu'il a déposée.

## **Tour de table :**

Véronique JOLLY :

- pancartes pour stationnement mairie

- courrier au propriétaire des trois véhicules stationnés et un rappel dans Landreville Infos.

- deux baptêmes à Sainte Béline en août prochain

- Autel en cours de restauration

- Commission Cimetière

Régis MONNIER :

- Stop Rue de Ville sur Arce

Michel BERGER :

- Aboiements intempestifs de chiens

Jean-Luc GALLEY :

- Plaque commémorative de Sainte Béline non refaite par Graziella OLLIER ; Régis MONNIER va la recontacter pour qu'elle intervienne.

Séance levée à 21 h 30.

Prochaine réunion le 13 mai 2019 à 18 h 30.